

DEPARTEMENT DU GARD

CCAS DE

BELLEGARDE

NOMBRE DE CONSEILLERS (n sagréce frasants Vocaris 12 10 11

QUESTION N°

A/14/2023 OBJET Le voyage séniors 2023 ONT VOTE Pour Contre Abs. 11 0 0 CONVOC. & AFFICHAGE 17.03.2023 DEPOT EN PREFECTURE

Budget prévisionnel du voyage Factures hôtelier et transporteur

03. 2023 PIECE JOINTE

PUBLIE LE

17.03, 2023

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en Préfecture le 10.03.2023 et de la publication le 17.03.2023

Envoyé en préfecture le 13/03/2023 Recu en préfecture le 13/03/2023

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du jeudi 2 mars 2023

Le deux mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

Étaient présents (10): Mmes et M. MARTINEZ Juan, DURAND Martial, CANET Marinette, EL AIMER Nadia, LEONARD Michèle, GARCIA Elisabeth, KAIL Muriel, FLORENT Judith, CHABALIER Odette, GRANIER Janine

Étaient absents (2) : Messieurs RIGAL Olivier et HERITIER Adrien.

Procurations (1): De Monsieur RIGAL Olivier à Monsieur MARTINEZ Juan

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance LEONARD Michèle.

Monsieur Le Président informe le Conseil, que le voyage pour les séniors 2023 est choisi, et le programme du séjour arrêté.

Le voyage aura lieu au village vacances CHADENAS à EMBRUN 05200 du 16 au 23 septembre 2023.

Le CCAS peut prendre en charge l'assurance annulation du séjour et les frais de transport.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.

DECIDE

- De valider le voyage proposé,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents y afférent

Pout extrait conforme Fait et déribéré à Bellegarde le 2 mars 2023

La secretaire de seance

Michèle LEONARD

7.7



Le President.
Juan MARTINEZ
